

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 710, boulevard des Seigneurs à Terrebonne le 11 juin 2019 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Guillaume Tremblay, préfet.

Sont présents : Messieurs Marc-André Plante, Réal Leclerc, Simon Paquin, Gabriel Michaud, Bertrand Lefebvre, Don Monahan et Roger Côté et mesdames Brigitte Villeneuve, Nathalie Bellavance, Nathalie Ricard et Anny Mailloux.

Sont également présents monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Martine Baribeau, directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe et madame Chantal Laliberté, directrice de l'aménagement.

12 007-06-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la séance soit déclarée ouverte.

ADOPTÉE

12 008-06-19 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE l'ordre du jour soit et est accepté avec le déplacement du point 62 « Période de questions » au début de la séance au point 2.1 :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Période de questions
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2019
4. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 4 juin 2019
5. Liste des comptes à payer pour le mois de juin 2019
6. Liste des chèques émis au mois de mai 2019
7. Dépôt de la liste de la correspondance – Suivi
8. Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins
9. Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins
10. Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

11. Autorisation de paiement à monsieur Michel Beulé pour des services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)
12. Autorisation de paiement à la firme Mallette inc. pour l'audit externe des états financiers 2018
13. Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de Directeur (trice) des communications d'une durée de 13 mois
14. Autorisation de procéder à l'engagement d'un Directeur (trice) des communications d'une durée de 13 mois
15. Approbation du projet et du document intitulé *Projet de rallye touristique familial – Passeport Découverte Vieux-Terrebonne* et autorisation de signature
16. Autorisation de signature - Ententes avec les partenaires touristiques offrant des prix pour le concours et des coupons-rabais dans le cadre du *Projet de rallye touristique familial – Passeport Découverte Vieux-Terrebonne*
17. Amendement aux résolutions numéros 11 956-05-19 et 11 957-05-19 relatives à l'engagement de trois (3) *Préposés à l'accueil – stagiaires* et de trois (3) *Préposés à l'accueil et au stationnement – stagiaires* au service de développement économique et touristique
18. Constitution du Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM)
19. Approbation du projet et du document intitulé *Plan de visibilité du Fonds de développement touristique – Terrebonne Mascouche (FDT-TM)* et autorisation de diffusion d'un communiqué pour la recherche de partenaires
20. Dépôt de la convention de partage de Tourisme des Moulins (TDM) dans le cadre de l'intégration de Tourisme des Moulins à la MRC Les Moulins
21. Affectation d'une somme reçue de Tourisme des Moulins (TDM) au *Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM)*
22. Constitution du Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour InnoHub La Centrale
23. Affectation de surplus libre au Fonds d'aide à l'innovation (FAI)
24. Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise BonBoss.ca relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale et autorisation de paiement
25. Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et Emploi-Québec pour une formation en vente pour entreprises
26. Mandat de services professionnels - Ateliers de formation et d'accompagnement individualisés pour entreprises
27. Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les Technologies Humanité inc.

28. Autorisation de signature – Addenda à la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Groupe GD-Solutions
29. Autorisation de signature – Addenda à la convention d’incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l’entreprise Rhinocharge inc.
30. Approbation d’un addenda à l’Offre de service pour InnoHub La Centrale et amendement aux résolutions numéros 11 796-02-19 et 11 797-02-19
31. Autorisation de signature – Entente de location avec la Société de développement international de Lanaudière (SODIL)
32. Autorisation de signature – Bail pour la location du local portant le numéro 105 de l’immeuble situé aux 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne
33. Avis à l’entreprise Gestion Claude Decelles Ltée afin de signifier l’intention de la MRC Les Moulins de se prévaloir de l’option de prolongation du bail d’un espace situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne
34. Avis à l’entreprise Gestion Claude Decelles Ltée afin de signifier l’intention de la MRC Les Moulins de se prévaloir de l’option de prolongation du bail pour la location du local portant le numéro 104 de l’immeuble situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne
35. Achat de mobilier extérieur pour InnoHub La Centrale situé au 2 500 boulevard des Entreprises à Terrebonne
36. Fonds local d’investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d’entériner le financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-19-06-5 du comité d’investissement commun (CIC) et autorisation de paiement
37. Approbation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l’Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH)
38. Mandat à la Société de développement et d’animation de Mascouche (SODAM) pour l’organisation d’ateliers culinaires mettant en valeurs les produits bioalimentaires moulinois et lanaudois dans le cadre du Plan d’action du Programme Mobilisation Diversité (conditionnel à l’acceptation du Plan d’action par le MIDI)
39. Mandat à Art-Partage pour l’organisation d’une projection de film à l’extérieur au cours de l’été 2019 dans le cadre du Plan d’action du Programme Mobilisation Diversité (conditionnel à l’acceptation du Plan d’action par le MIDI)
40. Engagement d’un « Conseiller (ère) au développement social » pour un poste temporaire d’une durée de deux (2) ans
41. Mandat pour les programmes d’amélioration de l’habitat de la Société d’habitation du Québec (SHQ)
42. Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 146 sur la gestion contractuelle de la MRC Les Moulins

43. Adoption de la Procédure de réception et examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat ainsi que du Formulaire de plainte
44. Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 26, 27 et 28 septembre 2019 à Québec
45. Nomination d'un employé à titre de représentante de la MRC à la Table des partenaires Hexagone Lanaudière et amendement à la résolution numéro 11 265-03-18
46. Renouvellement de l'adhésion de la MRC au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour l'année 2019
47. Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du protocole d'entente pour les Marchés publics Desjardins moulinois
48. Adhésion à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2019
49. Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption
50. Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation de travaux d'aménagement (retrait de sédiments) sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir à Terrebonne
51. Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'entretien sur le cours d'eau Petite Coulée et son embranchement à Terrebonne
52. Autorisation à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vue de travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche
53. Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le cadre du dossier 423262 - Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles de la zone agricole permanente des lots 2122410-P, 2922087-P et 2124267-P
54. Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro règlement #97-33R-7 modifiant le règlement #97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest des autoroutes 40 et 640
55. Adoption du règlement numéro 97-33R-15 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la CPTAQ (boulevard Marcel-Therrien)

56. Congrès de l'Institut canadien des urbanistes (ICU)
57. Examen et approbation du règlement numéro 1001-299 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la valeur d'un terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et de modifier la superficie de terrain à céder et la somme d'argent à verser
58. Examen et approbation du règlement numéro 1002-010 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin de modifier la valeur d'un terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et de modifier la superficie de terrain à céder et la somme d'argent à verser
59. Examen et approbation du règlement numéro 1009-002 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement 1009 afin d'utiliser la valeur marchande pour établir la valeur du terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels
60. Examen et approbation du règlement de lotissement numéro 1103-55 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'encadrer la garde de poules en milieu urbain, de réviser les normes applicables aux conteneurs semi-enfouis pour la collecte des matières résiduelles, d'abolir les ratios de cases de stationnement pour les bâtiments commerciaux et industriels de moins de 600 m<sup>2</sup> de superficie de plancher, de réviser certaines normes visant l'entretien et l'abattage d'arbres, d'autoriser les activités agricoles à l'intérieur de la zone AD 619, à augmenter la hauteur maximale des bâtiments à l'intérieur de la zone CM 597, à autoriser les projets intégrés et à autoriser les usages de la catégorie « C-4.2 Établissement hôtelier »
61. Autres sujets
  - 61.1 Mandat de services professionnels pour la scénarisation et la réalisation de trois (3) capsules vidéo afin de valoriser l'offre de service de InnoHub La Centrale
  - 61.2 Mandat pour des travaux d'amélioration locatives en vue de la location du local portant le numéro 105 de l'immeuble situé aux 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne
  - 61.3 Mandat pour des travaux d'électricité en vue de la location du local portant le numéro 105 de l'immeuble situé aux 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne
  - 61.4 Autorisation de signature – Entente de la Table des préfets de Lanaudière avec l'organisme fiduciaire en lien avec l'Alliance pour la solidarité et la Fondation Chagnon
62. Période de questions **Déplacé au point 2.1**
63. Clôture de la séance

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur Beudet et monsieur Simon Dubois, de l'organisme Action Environnement Basses-Laurentides, informent les membres du conseil de la MRC Les Moulins du cheminement de leurs démarches relatives à la Déclaration d'urgence climatique et les remercient pour la résolution adoptée par la MRC Les Moulins à ce sujet.

12 009-06-19 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2019

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 mai 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 010-06-19 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 4 juin 2019

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif tenue le 4 juin 2019 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉE

12 011-06-19 Liste des comptes à payer pour le mois de juin 2019

Il est proposé par madame Anny Mailloux, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE la liste des comptes à payer pour le mois de juin 2019 au montant de 193 831,08\$ incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est acceptée (annexe « *Comptes à payer – Juin 2019* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-108 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 305,62\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de juin soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 012-06-19 Liste des chèques émis au mois de mai 2019

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Don Monahan et résolu unanimement:

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de mai 2019, pour un montant de 479 462,88\$, incluant la liste des dépenses ou contrats autorisés par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement de la MRC lui délégrant un pouvoir de dépenser conformément à l'article 961.1 du *Code municipal du Québec*, soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Mai 2019* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-109 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 10 518,86\$ (divers postes budgétaires) pour le mois de mai 2019, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 013-06-19 Dépôt de la liste de la correspondance - Suivi

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE la liste de la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Juin 2019* »).

ADOPTÉE

12 014-06-19 Rapport du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins et le dépôt de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins le 11 juin 2019;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité d'aménagement, d'environnement et de mobilité de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 11 juin 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 015-06-19 Rapport du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins suite à la rencontre tenue le 4 juin 2019;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal du président du comité du développement économique et touristique de la MRC Les Moulins, relativement à la rencontre du 4 juin 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 016-06-19 Rapport de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins suite à la rencontre du 28 mai 2019 et de la liste des sujets discutés lors de la rencontre du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins le 28 mai 2019;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le rapport verbal de la présidente du comité du développement social, communautaire et immigration de la MRC Les Moulins, suite à la rencontre du 28 mai 2019, soit et est reçu par le conseil de la MRC Les Moulins.

QUE la liste des sujets discutés lors de ladite rencontre, soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉE

12 017-06-19

Autorisation de paiement à monsieur Michel Beulé pour des services professionnels d'accompagnement dans les dossiers de transport collectif pour la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN)

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 828-03-19 et 11 960-05-19, le conseil de la MRC Les Moulins a mandaté monsieur Michel Beulé pour accompagner les élus des municipalités situées sur la couronne Nord siégeant à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) pour les dossiers de transport collectif ;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) par une résolution adoptée lors de la séance du 23 avril 2019 a donné son accord pour renouveler le contrat de monsieur Michel Beulé jusqu'au 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT la facture datée du 3 juin 2019 au montant de 7 546,50\$, excluant les taxes, relativement aux travaux effectués du 25 mars 2019 au 28 mai 2019, dans le cadre du mandat susmentionné ;

CONSIDÉRANT l'Entente inter-MRC concernant la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à monsieur Michel Beulé, la somme de 7 546,50\$, excluant les taxes, le tout conformément à la facture datée du 3 juin 2019 relativement aux travaux effectués du 25 mars 2019 au 28 mai 2019 dans le cadre de la prolongation de mandat octroyé en soutien à la Table des préfets et élus de la couronne Nord par les résolutions numéros 11 828-03-19 et 11 960-05-19.

QUE la présente résolution soit transmise à chacune des MRC de la couronne Nord ainsi qu'à monsieur Yves Phaneuf, coordonnateur à la Table des préfets et élus de la couronne Nord (TPÉCN) et que ce montant soit partagé entre les MRC de la couronne Nord conformément à l'entente inter-MRC.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2190-418 « Dépenses coordonnateur aux dossiers métropolitains », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-38 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 828-03-19 et le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-85 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 960-05-19.

ADOPTÉE

12 018-06-19 Autorisation de paiement à la firme Mallette Inc. pour l'audit externe des états financiers 2018

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 461-08-18, le conseil de la MRC Les Moulins a retenu les services de la firme Mallette Inc. pour la réalisation du mandat d'audit externe pour les états financiers 2018 ;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés par ladite firme en date du 31 mai 2019 au montant de 20 000,00\$, excluant les taxes, relativement au mandat susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à payer à la firme Mallette Inc., la somme de 20 000,00\$, excluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels pour un mandat d'audit externe pour les états financiers 2018.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2130-413 « *Vérification comptable* », le certificat de disponibilité de crédit numéro 2018-92 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 461-08-18.

ADOPTÉE

12 019-06-19 Autorisation de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de Directeur (trice) des communications d'une durée de 13 mois

CONSIDÉRANT les besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu de procéder à l'affichage d'un poste temporaire de Directeur (trice) des communications d'une durée de treize (13) mois;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à l'affichage de l'offre d'emploi pour le poste temporaire de Directeur (trice) des communications d'une durée de treize (13) mois sur le site internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, de Carrefour municipal et de Réseau d'information municipale.

ADOPTÉE

12 020-06-19 Autorisation de procéder à l'engagement d'un Directeur (trice) des communications d'une durée de treize (13) mois

CONSIDÉRANT QUE compte tenu des besoins de la MRC Les Moulins, il y a lieu d'engager un Directeur (trice) des communications pour un poste temporaire d'une durée de treize (13) mois, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à engager un Directeur (trice) des communications pour un poste temporaire d'une durée de treize (13) mois à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 11 de la grille salariale.

ADOPTÉE

12 021-06-19

Approbation du projet et du document intitulé *Projet de rallye touristique familial – Passeport Découverte Vieux-Terrebonne* et autorisation de signature d'une entente avec la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le projet et le document intitulé *Projet de rallye touristique familial – Passeport Découverte Vieux-Terrebonne* et autoriser la signature d'une entente avec la Ville de Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le projet et le document intitulé *Projet de rallye touristique familial – Passeport Découverte Vieux-Terrebonne* joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit et est approuvé.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec la Ville de Terrebonne relativement au projet susmentionné.

ADOPTÉE

12 022-06-19

Autorisation de signature - Ententes avec les partenaires touristiques offrant des prix pour le concours et des coupons-rabais dans le cadre du *Projet de rallye touristique familial – Passeport Découverte Vieux-Terrebonne*

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 021-06-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le projet et le document intitulé *Projet de rallye touristique familial – Passeport Découverte Vieux-Terrebonne* ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer des ententes avec les entreprises offrant un coupon-rabais dans le cadre du projet susmentionné ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer des ententes avec les entreprises offrant un prix pour un concours dans le cadre du projet susmentionné ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec les entreprises suivantes, lesquelles offrent des coupons-rabais dans le cadre du projet de rallye touristique familial soit :

- Boutique Le Présent
- Crèmerie des Moulins
- Les Ateliers du Vieux
- La Société d'histoire de la région de Terrebonne

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une entente avec les entreprises suivantes, lesquelles offrent un prix pour un concours dans le cadre du projet de rallye touristique familial soit :

- Spa Santé Le Nénuphar
- Camping Au Plateau 5 étoiles
- Entreprise Cogecomedia (Rythme FM)
- Laser Action Mascouche

ADOPTÉE

12 023-06-19

Amendement aux résolutions numéros 11 956-05-19 et 11 957-05-19 relatives à l'engagement de trois (3) Préposés à l'accueil – stagiaires et de trois (3) Préposés à l'accueil et au stationnement – stagiaires au service de développement économique et touristique

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 956-05-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé l'engagement d'étudiants au poste de préposés à l'accueil – stagiaires au service du développement économique et touristique pour la période estivale dont monsieur Vincent Boutin-Zakaïb ;

CONSIDÉRANT QU'une erreur s'est glissée dans la résolution susmentionnée concernant le nom d'un étudiant, soit Guillaume Simon plutôt que Guillaume Paquin ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Vincent Boutin-Zakaïb a décliné l'offre d'emploi, il y a lieu de procéder à l'engagement d'un autre préposé à l'accueil – stagiaire ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'offrir le poste disponible de préposé à l'accueil – stagiaire à madame Danaé Bouret, laquelle avait été engagée à titre de préposée à l'accueil et au stationnement – stagiaire par la résolution numéro 11 957-05-19

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager un autre préposé à l'accueil et au stationnement – stagiaire ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement de madame Danaé Bouret au poste de préposée à l'accueil – stagiaire au service de développement économique et touristique pour la période estivale pour un maximum de 1 190 heures partagées entre les trois (3) postes de préposé à l'accueil – stagiaire, au taux horaire de 14,00\$.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise l'engagement de madame Isabelle Thery au poste de préposée à l'accueil et au stationnement – stagiaire au service du développement économique et touristique pour la période estivale, pour un maximum de 1 156 heures partagées entre les trois postes de préposé à l'accueil et au stationnement – stagiaire, au taux horaire de 14,00\$.

QUE les descriptions de fonction jointes à la présente résolution en fassent partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente résolution.

QUE les résolutions numéros 11 956-05-19 et 11 957-05-19 soient amendées en conséquence et que, notamment, le nom de Guillaume Paquin soit remplacé par soit Guillaume Simon.

ADOPTÉE

12 024-06-19

Constitution du Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM)

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité régionale de comté peut constituer un fonds d'investissement destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage ou de développement, de même que donner ou prêter de l'argent à un tel fonds ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds doit être administré par la municipalité régionale de comté ou un organisme à but non lucratif constitué à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite constituer un Fonds de développement touristique destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage ou de développement, de même que donner ou prêter de l'argent à un tel fonds ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la constitution d'un fonds lequel aura l'appellation de Fonds de développement touristique Terrebonne Mascouche (FDT-TM).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise qu'un montant maximum de 50 000,00\$ puisse être affecté au Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM).

ADOPTÉE

12 025-06-19

Approbation du projet et du document intitulé Plan de visibilité du Fonds de développement touristique Terrebonne Mascouche (FDT-TM) et autorisation de diffusion d'un communiqué pour la recherche de partenaires

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 024-06-19, le conseil de la MRC Les Moulins a constitué le Fonds de développement touristique – Terrebonne Mascouche (FDT-TM) ;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence, il y a lieu d'approuver le projet et le document intitulé Plan de visibilité du Fonds de développement touristique – Terrebonne Mascouche (FDT-TM) ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est à la recherche de partenaires financiers pour le Fonds de développement touristique Terrebonne Mascouche (FDT-TM), il y a lieu de diffuser un communiqué à cet effet ;

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Anny Mailloux et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le projet et le document Plan de visibilité du Fonds de développement touristique Terrebonne Mascouche (FDT-TM) soient et sont approuvés.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la diffusion d'un communiqué pour la recherche de partenaires financiers.

ADOPTÉE

12 026-06-19

Dépôt de la convention de partage de Tourisme des Moulins (TDM) dans le cadre de l'intégration de Tourisme des Moulins

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place une nouvelle gouvernance par l'intégration de Tourisme des Moulins et du Centre local de développement économique des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE suite à la mise en place de la nouvelle gouvernance, la MRC Les Moulins a reçu la convention de partage de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déposer au conseil de la MRC, la convention de partage susmentionnée ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins prenne acte du dépôt de la convention de partage de Tourisme des Moulins (TDM) dans le cadre de l'intégration de Tourisme des Moulins.

ADOPTÉE

12 027-06-19

Affectation d'une somme reçue de Tourisme des Moulins (TDM) au Fonds de développement touristique - Terrebonne Mascouche (FDT-TM)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a mis en place une nouvelle gouvernance par l'intégration de Tourisme des Moulins et du Centre local de développement économique des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 026-06-19, la convention de partage de Tourisme des Moulins a été déposée au conseil de la MRC Les Moulins, lequel en a pris acte ;

CONSIDÉRANT le transfert des actifs et des passifs de Tourisme des Moulins vers la MRC Les Moulins suite au dépôt de la convention de partage ;

CONSIDÉRANT la somme de 10 022,00\$ en provenance du Fonds de développement touristique de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE Tourisme des Moulins souhaite que le solde de son fonds de développement touristique au montant de 10 022,00\$ soit affecté à un fonds similaire au sein de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter la somme de 10 022,00\$ susmentionnée au Fonds de développement touristique – Terrebonne Mascouche (FDT-TM) ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'une somme de 10 022,00\$, provenant de Tourisme des Moulins suite au dépôt de la convention de partage dans le cadre de l'intégration de Tourisme des Moulins, soit affectée au Fonds de développement touristique – Terrebonne Mascouche (FDT-TM) de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 028-06-19 Constitution du Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 125 de la *Loi sur les compétences municipales*, toute municipalité régionale de comté peut constituer un fonds d'investissement destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage ou de développement, de même que donner ou prêter de l'argent à un tel fonds ;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds doit être administré par la municipalité régionale de comté ou un organisme à but non lucratif constitué à cette fin ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins souhaite constituer un Fonds d'aide à l'innovation (FAI) destiné à soutenir financièrement des entreprises en phase de démarrage « incubées » dans les locaux d'InnoHub La Centrale ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la constitution d'un Fonds d'aide à l'innovation (FAI).

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise qu'un montant maximum de 150 000,00\$ puisse être affecté au Fonds d'aide à l'Innovation (FAI).

ADOPTÉE

12 029-06-19 Affectation de surplus libre au Fonds d'aide à l'innovation (FAI)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 12 028-06-19, le conseil de la MRC Les Moulins a constitué le Fonds d'aide à l'innovation (FAI) ;

CONSIDÉRANT les surplus libres de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter une portion des surplus libres au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QU'une somme de 20 000,00\$, provenant des surplus libres de la MRC Les Moulins, soit et est affectée au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) de la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 030-06-19 Autorisation de signature – Convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise BonBoss.ca relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 842-03-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une convention d'incubation InnoHub La Centrale avec l'entreprise BonBoss.ca ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 11 610-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé le document intitulé Programme d'aide à l'innovation pour InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT QUE BonBoss.ca est admissible au Programme d'aide à l'innovation de la MRC Les Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE BonBoss.ca désire s'adjoindre une expertise externe dans le cadre de son processus de démarrage à l'incubateur InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT l'offre de services déposée à BonBoss.ca en mars 2019 par monsieur Charles Edmunds, analyse d'affaires Web ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins déclare l'admissibilité de l'entreprise BonBoss.ca au Programme d'aide à l'innovation InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise la subvention correspondant à 75% des honoraires de l'intervention de monsieur Charles Edmunds, et ce, pour un maximum de 8 437,50\$, excluant les taxes, le tout, selon les paramètres du Programme d'aide à l'innovation.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le directeur et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une convention entre la MRC Les Moulins et l'entreprise BonBoss.ca relativement au Fonds d'aide à l'innovation (FAI) pour les « incubés » d'InnoHub La Centrale.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins autorise le paiement de la subvention susmentionnée uniquement sur preuve de paiement des honoraires et dépôt d'un rapport à chacune des phases d'avancement du mandat selon les étapes inscrites à l'offre de services.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-110 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 8 437,50\$, excluant les taxes, « Fonds d'aide à l'innovation (FAI) », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 031-06-19

Autorisation de signature – Entente entre la MRC Les Moulins et Emploi Québec pour de la formation en vente pour entreprises

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure une entente avec Emploi Québec relativement à une formation pour entreprises en vente;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'entente numéro 627616-1 avec Emploi Québec relativement à une formation pour entreprises en vente.

ADOPTÉE

12 032-06-19 Mandat - Ateliers de formation et d'accompagnement individualisés pour entreprises

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une ressource pour des services professionnels de formation et d'accompagnement individualisés pour entreprises ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de monsieur Yves Renaud, MBA datée du 27 mai 2019 ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de monsieur Yves Renaud, MBA pour des services professionnels de formation et d'accompagnement individualisés pour entreprises pour un montant ne dépassant pas 14 884,00\$, excluant les taxes, et ce, pour une formation d'un maximum de neuf (9) participants.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-111 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 14 884,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2621-418 « *Honoraires professionnels* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 033-06-19 Autorisation de signature – Convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les Technologies Humanité Inc.

CONSIDÉRANT la convention d'incubation pour InnoHub la Centrale intervenue avec l'entreprise Les Technologies Humanité Inc.;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC Les Moulins, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Les Technologies Humanité Inc.

ADOPTÉE

12 034-06-19 Autorisation de signature – Addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Groupe GD-Solutions

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Groupe GD-Solution dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 11 843-03-19;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Groupe GD-Solution dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 11 843-03-19, afin de réduire son espace de location.

ADOPTÉE

12 035-06-19

Autorisation de signature – Addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Rhinocharge Inc.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Rhinocharge Inc. dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 11 756-01-19;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un addenda à la convention d'incubation pour InnoHub La Centrale entre la MRC Les Moulins et l'entreprise Rhinocharge Inc. dont la signature a été autorisée par la résolution numéro 11 756-01-19, afin d'augmenter son espace de location.

ADOPTÉE

12 036-06-19

Approbation d'un addenda à l'Offre de service pour InnoHub La Centrale et amendement aux résolutions numéros 11 796-02-19 et 11 797-02-19 (Résolution 12 036-06-19 amendée par résolution 12 115-08-19)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 797-02-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé un document intitulé « *Offre de service pour InnoHub La Centrale* » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire approuver un addenda au document susmentionné et ainsi d'amender la résolution numéro 11 797-02-19 afin d'offrir des services de soutien administratif au tarif horaire de 25,00\$, excluant les taxes ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 796-02-19, le conseil de la MRC Les Moulins a approuvé un document intitulé Synthèse – Grille de tarification globale pour InnoHub La Centrale ;

Il est proposé par monsieur Simon Paquin, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'addenda à l'offre de service pour InnoHub La Centrale, joint en annexe à la présente résolution, soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé et que la résolution numéro 11 797-02-19 soit amendée en conséquence.

QUE la grille de tarification globale pour InnoHub La Centrale soit modifiée en conséquence ainsi que la résolution numéro 11 796-02-19.

ADOPTÉE

12 037-06-19

Autorisation de signature – Entente de location avec la Société de développement international de Lanaudière (SODIL)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de conclure une entente avec la Société de développement international de Lanaudière (SODIL) relativement à la location d'un local devant servir d'espace à bureau dans l'immeuble situé au 2500, boul. des Entreprises, Terrebonne jusqu'au 31 mars 2022 à raison de 600,00\$ par mois;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un bail de location avec la Société de développement international de Lanaudière (SODIL) pour un local devant servir d'espace à bureau dans l'immeuble situé au 2500, boul. des Entreprises, Terrebonne, du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 mars 2022 à raison de 600,00\$ par mois, avec la possibilité de mettre fin à la location sous réserve d'un préavis écrit de 90 jours de part et d'autre.

ADOPTÉE

12 038-06-19

Autorisation de signature – Bail pour la location du local portant le numéro 105 de l'immeuble situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent opportun de conclure une entente avec Gestion Claude Decelles Ltée relativement à la location du local 105 de l'immeuble situé au 2500, boul. des Entreprises, Terrebonne jusqu'au 31 mars 2022 à raison de 2 275,88\$ par mois, excluant les taxes et avec indexation annuelle de 2%;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, un bail de location avec Gestion Claude Decelles Ltée du local 105 de l'immeuble situé au 2500, boul. des Entreprises, Terrebonne jusqu'au 31 mars 2022 à raison de 2 275,88\$ par mois, excluant les taxes et avec indexation annuelle de 2% et la possibilité de mettre fin à la location sous réserve d'un préavis écrit de 90 jours de part et d'autre.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-111.1 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 13 655,28\$, excluant les taxes, pour l'année 2019, poste budgétaire 2620-511 « *Loyer InnoHub* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 039-06-19

Avis à l'entreprise Gestion Claude Descelles Ltée afin de signifier l'intention de la MRC Les Moulins de se prévaloir de l'option de prolongation du bail d'un espace situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 616-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la cession de bail du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à la MRC Les Moulins d'un espace situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE le bail susmentionné arrivera à échéance le 31 mars 2020 et que la MRC Les Moulins souhaite se prévaloir de son option de prolongation de deux (2) ans prévue au contrat ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la MRC doit aviser le locateur au moins six (6) mois avant l'échéance du contrat pour respecter les dispositions contractuelles en vigueur ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins avise par la présente, l'entreprise Gestion Claude Decelles Ltée qu'elle prolonge le bail d'un espace situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne, lequel a dûment été cédé à la MRC Les Moulins par une cession de bail devant notaire datée du 12 décembre 2018.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE la présente résolution tienne lieu de préavis écrit de six (6) mois requis par l'article 25.1 du bail cédé à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 040-06-19

Avis à l'entreprise Gestion Claude Decelles Ltée afin de signifier l'intention de la MRC Les Moulins de se prévaloir de l'option de prolongation du bail pour la location du local portant le numéro 104 de l'immeuble situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 215-02-18, le conseil de la MRC Les Moulins a décidé de mettre en place une nouvelle gouvernance par l'intégration du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) et de Tourisme des Moulins ;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 615-11-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature de la cession de bail du Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à la MRC Les Moulins du local numéro 104 de l'immeuble situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT QUE le bail susmentionné arrivera à échéance le 31 mars 2020 et que la MRC Les Moulins souhaite se prévaloir de son option de prolongation de deux (2) ans prévue au contrat ;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la MRC doit aviser le locateur au moins six (6) mois avant l'échéance du contrat pour respecter les dispositions contractuelles en vigueur ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins avise par la présente, l'entreprise Gestion Claude Decelles Ltée qu'elle prolonge le bail du local numéro 104 de l'immeuble situé au 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne, lequel a dûment été cédé à la MRC Les Moulins par une cession de bail devant notaire datée du 12 décembre 2018.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document pour donner effet à la présente.

QUE la présente résolution tienne lieu de préavis écrit de six (6) mois requis par l'article 25.2 du bail cédé à la MRC Les Moulins.

ADOPTÉE

12 041-06-19

Achat de mobilier extérieur pour InnoHub La Centrale situé au 2 500 boulevard des Entreprises à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir du mobilier extérieur pour InnoHub La Centrale situé au 2 500 boulevard des Entreprises à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise Groupe Sima, datée du 30 mai 2019, au montant de 2 589,00\$, excluant les taxes, pour l'acquisition de mobilier extérieur ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise Groupe Sima, datée du 30 mai 2019, au montant de 2 589,00\$, excluant les taxes et livraison, pour l'acquisition d'un mobilier extérieur soit et est acceptée, laquelle est jointe à la présente résolution pour faire partie intégrante et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer ladite somme une fois la fourniture et l'installation terminées.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-112 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 589,00\$, excluant les taxes et livraison, poste budgétaire 2620-670 « Fourniture de bureau » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 042-06-19 Fonds local d'investissement (FLI) et Fonds local de solidarité (FLS) – Résolution afin d'entériner le financement FLI/FLS autorisé par la résolution numéro CIC-19-06-5 du comité d'investissement commun (CIC) et autorisation de paiement

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 178-01-18 et 11 259-03-18, le conseil de la MRC Les Moulins a nommé les membres du comité d'investissement commun (CIC) pour appliquer la politique d'investissement commune FLI/FLS ;

CONSIDÉRANT le financement FLI/FLS, au montant de 95 000,00\$, autorisé par la résolution numéro CIC-19-06-5 du comité d'investissement commun pour un dossier de financement en vue de l'acquisition d'une concession au sein d'une épicerie ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins entérine le financement FLI/FLS au montant de 95 000,00\$ autorisé par la résolution numéro CIC-19-06-5 du comité d'investissement commun pour un dossier de financement en vue de l'acquisition d'une concession au sein d'une épicerie et en autorise le versement lorsque le contrat de prêt FLI/FLS entre la MRC Les Moulins et ladite entreprise aura été signé et que toutes les conditions y prévues auront été remplies.

QUE le montant de 95 000,00\$ soit prélevé à partir des fonds FLI et FLS à 50% chacun et que le certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-113 à cet effet, soit émis par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

12 043-06-19 Approbation des projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 901-04-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le lancement d'un nouvel appel de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans le cadre de l'Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre la MRC Les Moulins et le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a procédé au nouvel appel de projets structurants susmentionné;

CONSIDÉRANT le budget disponible de la MRC Les Moulins à cet effet;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve l'octroi des subventions relativement aux projets suivants :

Nom du projet	Présenté par	Subvention octroyée
Éco-jardin pour apprendre	Monsieur Normand Ouimet Fondation Dyson Moore/Jardins Moore 1455 chemin Pincourt Mascouche (Québec) J7L 2Y3	4 000,00\$
Coopérative de solidarité La Ruche	Monsieur François Lavoie Coopérative de solidarité La Ruche 418, Montée Masson Terrebonne (Québec) J6W 2z3	5 000,00\$ conditionnellement à l'acceptation par la Ville de Terrebonne de tenir une maison de quartier à un endroit qui répond aux besoins de l'organisme.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins refuse l'octroi des subventions relativement aux projets des dossiers dont les numéros sont les suivants :

- FSPSAMVAI2019-01
- FSPSAMVAI2019-02
- FSPSAMVAI2019-03
- FSPSAMVAI2019-04
- FSPSAMVAI2019-05
- FSPSAMVAI2019-06
- FSPSAMVAI2019-08
- FSPSAMVAI2019-09
- FSPSAMVAI2019-10

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-114 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 9 000,00\$, poste budgétaire 2622-980 « *Divers organismes FDT* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 044-06-19

Mandat à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) pour l'organisation d'ateliers culinaires mettant en valeurs les produits bioalimentaires moulinois et lanaudois dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité (conditionnel à l'acceptation du Plan d'action par le MIDI)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 850-03-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le dépôt d'une demande de soutien financier accompagnée d'un projet de Plan d'action 2019-2021, auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Plan d'action 2019-2021 prévoit une activité d'inclusion des participants issus de l'immigration dans le cadre des marchés Desjardins moulinois ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) au montant total de 6 950,00\$, excluant les taxes, pour l'activité susmentionnée ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), au montant total de 6 950,00\$, excluant les taxes, pour l'activité d'inclusion des participants issus de l'immigration dans le cadre des marchés Desjardins moulinois, conditionnellement à l'acceptation de cette activité par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) prévue dans le projet de Plan d'action 2019-2021, lequel a été soumis audit ministère.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la SODAM lorsque les services auront été rendus.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-115 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 6 950,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2623-983 « *Entente MIDI* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 045-06-19

Mandat à Art-Partage pour l'organisation d'une projection de film à l'extérieur au cours de l'été 2019 dans le cadre du Plan d'action du Programme Mobilisation Diversité (conditionnel à l'acceptation du Plan d'action par le MIDI)

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 11 850-03-19, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé le dépôt d'une demande de soutien financier accompagnée d'un projet de Plan d'action 2019-2021, auprès du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI), dans le cadre du programme Mobilisation-Diversité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Plan d'action 2019-2021 prévoit une activité de protection dans le cadre de la journée mondiale des réfugiés ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Art-Partage au montant total de 2 100,00\$, excluant les taxes, pour l'activité susmentionnée ;

Il est proposé par madame Brigitte Villeneuve, appuyée par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de Art-Partage, au montant de 2 100,00\$, excluant les taxes, pour l'activité de projection dans le cadre de la journée mondiale des réfugiés, conditionnellement à l'acceptation de cette activité par le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) prévue dans le projet de Plan d'action 2019-2021, lequel a été soumis audit ministère.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer Art-Partage lorsque les services auront été rendus.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-116 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 100,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2623-983 « *Entente MIDI* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 046-06-19 Engagement d'une « Conseiller(ère) au développement social » pour un poste temporaire d'une durée de deux (2) ans

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 11 895-04-19, le directeur général et secrétaire-trésorier a été autorisé à procéder à l'affichage d'un poste temporaire d'une durée de deux (2) pour l'engagement d'un « *Conseiller(ère) au développement social* » à raison de trente-quatre (34) heures par semaine ;

CONSIDÉRANT QUE l'appel de candidatures de ce poste a été affiché sur les sites suivants : site internet de la MRC Les Moulins, d'Emploi-Québec, de Québec municipal, Carrefour municipal, de Réseau d'information municipale;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Sara Jarnier soit et est engagée au poste temporaire de conseillère au développement social, à compter du 5 août 2019 pour une durée de deux (2) ans, à raison de trente-quatre (34) heures par semaine. La rémunération sera établie conformément à la classe 8, débutant à l'échelon 2. Une période de probation de six (6) mois continus est requise

Le document intitulé « *Conditions de travail et avantages sociaux* » fait partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

12 047-06-19 Mandat pour les programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ)

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins est mandataire de la Société d'habitation du Québec relativement à certains programmes d'amélioration de l'habitat ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la livraison des programmes susmentionnés, il y a lieu de mandater une entreprise dûment accréditée par la Société d'Habitation du Québec ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise SAHA service d'aide à l'habitation datée du 5 juin 2019, relativement à la livraison des programmes RénoRégion (PRR), adaptation de domicile (PAD) et petits établissements accessibles (PEA) ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise SAHA service d'aide à l'habitation, pour la livraison des programmes RénoRégion (PRR), adaptation de domicile (PAD) et petits établissements accessibles (PEA), conformément aux tarifs prévus dans ladite offre de service, le tout sans exclusivité et selon les exigences de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

ADOPTÉE

12 048-06-19

Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement numéro 146 sur la gestion contractuelle de la MRC Les Moulins

CONSIDÉRANT QU'une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la MRC Les Moulins conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé «C.M.»);

CONSIDÉRANT QUE l'article 938.1.2 *C.M.* a été remplacé, le 1<sup>er</sup> janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la municipalité étant cependant dès lors réputée être un tel règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'abroger le règlement susmentionné et d'adopter un nouveau règlement sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement doit minimalement prévoir des mesures à l'égard de six objets identifiés à la loi et, à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000 \$ ou plus mais de moins de 100 000 \$ et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées par la MRC Les Moulins, prévoir des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite, comme le lui permet le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.* prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 75 000 \$ et, qu'en conséquence, l'article 936 *C.M.* (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la MRC Les Moulins, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 75 000 \$;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Monsieur Bertrand Lefebvre donne avis de motion, dépose et présente un projet de règlement numéro 146 sur la gestion contractuelle de la MRC Les Moulins. L'objet de ce règlement est de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la MRC Les Moulins, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000,00\$ et de moins de 75 000,00\$. Ce règlement remplace et abroge également la *Politique de gestion contractuelle* adoptée par le conseil de la MRC Les Moulins, le 14 décembre 2010.

ADOPTÉE

12 049-06-19

Adoption de la Procédure de réception et examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat ainsi que du Formulaire de plainte

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) a été sanctionné le 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec*, la MRC Les Moulins doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépenses égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la *Procédure de réception et examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat* jointe à la présente résolution, soit et est adoptée et qu'elle soit déposée sur le site internet de la MRC Les Moulins accompagnée du formulaire de plainte déterminé par l'Autorité des marchés publics.

ADOPTÉE

12 050-06-19

Congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) les 26, 27 et 28 septembre 2019 à Québec

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) aura lieu les 26, 27 et 28 septembre 2019 à Québec ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE messieurs Guillaume Tremblay, préfet et Marc-André Plante, préfet suppléant soient et sont autorisés à assister au congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les 26, 27 et 28 septembre 2019 à Québec. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat disponibilité de crédit numéro 2019-117 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 999,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2110-312, « *Législation – Congrès, colloques* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 051-06-19 Nomination d'un employé à titre de représentante de la MRC à la Table des partenaires Hexagone Lanaudière et amendement à la résolution numéro 11 265-03-18

CONSIDÉRANT QUE le portail Hexagone Lanaudière a été lancé en octobre 2007 suivant une volonté commune des six MRC de Lanaudière (MRC de D'Autray, MRC de Joliette, MRC de L'Assomption, MRC de Matawinie, MRC de Montcalm, MRC Les Moulins) de mettre en valeur et de répertorier l'ensemble des ressources culturelles et patrimoniales de leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le portail est un projet à portée régionale dont la gestion est assurée par des représentants des six MRC et qu'ensemble, ils constituent la Table des partenaires Hexagone ;

CONSIDÉRANT QUE madame Caroline Desbiens avait été déléguée par la MRC Les Moulins par la résolution numéro 11 265-03-18;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer madame Caroline Desbiens par une employée de la MRC Les Moulins ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins délèguent madame Corinne Gendron en remplacement de madame Caroline Desbiens afin de permettre la poursuite du projet Hexagone et que la résolution numéro 11 265-03-18 soit amendée en conséquence.

ADOPTÉE

12 052-06-19 Renouvellement de l'adhésion de la MRC Les Moulins au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour l'année 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) sollicite la MRC Les Moulins pour le renouvellement de l'adhésion de la MRC en tant que membre;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins adhère au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) pour l'année 2019-2020.

QUE monsieur Claude Robichaud, directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, le formulaire de renouvellement.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-118 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 60,00\$, poste budgétaire 2110-494 « *Dépenses législatives - Association* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 053-06-19

Autorisation de paiement à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) dans le cadre du protocole d'entente pour les Marchés publics Desjardins moulinois

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11 170-01-18, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'un protocole d'entente avec la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) relativement à la planification, la réalisation, la gestion et l'évaluation des marchés publics estivaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 3.1 du Protocole susmentionné, la MRC Les Moulins doit verser le 1<sup>er</sup> mai 2019 à la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM), 75% de 79 940,04\$;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer la Société de développement et d'animation de Mascouche (SODAM) un montant de 59 955,03\$ pour les marchés publics estivaux 2019.

QUE la somme soit prélevée à partir du certificat de disponibilité de crédit numéro 2019-3 ayant déjà été émis par la résolution numéro 11 730-01-19.

ADOPTÉE

12 054-06-19

Adhésion à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2019

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins jugent opportun que monsieur Vincent Laroche, biologiste, adhère à l'Association Forestière de Lanaudière pour l'année 2019 ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Association Forestière de Lanaudière la cotisation de monsieur Vincent Laroche, biologiste, au montant de 150,00\$, incluant les taxes pour l'année 2019 et autorise l'abonnement au Forestier pour une période de deux ans au prix annuel de 20,00\$, incluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-120 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 190,00\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-494 « *Association* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 055-06-19

Autorisation de paiement à la MRC de L'Assomption – Quote-part relative au mandat octroyé par la MRC de L'Assomption pour des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde dans le cadre de l'entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption

CONSIDÉRANT QUE par la résolution numéro 10 355-04-16, le conseil de la MRC Les Moulins a autorisé la signature d'une entente intermunicipale entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE par les résolutions numéros 11 485-08-18 et 11 526-09-18, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé à payer sa quote-part relativement au mandat pour l'exécution des travaux ;

CONSIDÉRANT QUE la quote-part de la MRC Les Moulins a été établie à 31,85% ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption a mandaté, dans le cadre de l'entente susmentionnée, l'entreprise Alide Bergeron & Fils pour l'exécution desdits travaux susmentionnés ;

CONSIDÉRANT la facture numéro CRF1900085 transmise par la MRC de L'Assomption au montant de 7 024,18\$, excluant les taxes, pour les travaux susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre un montant de 7 024,18\$, excluant les taxes, à la MRC de L'Assomption afin d'acquitter sa quote-part, pour les travaux exécutés par l'entreprise Alide Bergeron & Fils sous la surveillance de la firme Tetra Tech dans le cadre de l'Entente entre la MRC Les Moulins et la MRC de L'Assomption concernant l'exercice de la compétence en vue des travaux d'entretien et d'aménagement le cas échéant, sur le cours d'eau Cabane Ronde, incluant une délégation de la compétence de la MRC Les Moulins à la MRC de L'Assomption relativement à la réalisation, la gestion et l'administration des travaux sur ledit cours d'eau le tout, conformément à la facture numéro CRF1900085 transmise par la MRC de L'Assomption.

QUE la somme soit prélevée à partir du poste budgétaire 2610-420 « Cours d'eau », les certificats de disponibilité de crédit numéros 2018-104 et 2018-113 ayant déjà été émis par les résolutions numéros 11 485-08-18 et 11 526-09-18.

ADOPTÉE

12 056-06-19 Autorisation de procéder à un appel d'offres sur invitation écrite pour la réalisation de travaux d'aménagement (retrait de sédiments) sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour la réalisation des travaux d'aménagement (retrait de sédiments) sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir à Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Bertrand Lefebvre, appuyé par monsieur Simon Paquin et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres sur invitation écrite afin d'obtenir des soumissions et ainsi, d'octroyer éventuellement le mandat pour la réalisation des travaux d'aménagement (retrait de sédiments) sur la branche 1 (cours d'eau Lauzon) du ruisseau Noir à Terrebonne.

ADOPTÉE

12 057-06-19 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'entretien sur le cours d'eau Petite Coulée et son embranchement à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de procéder par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de travaux d'entretien sur le cours d'eau Petite Coulée et son embranchement à Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation de travaux d'entretien sur le cours d'eau Petite Coulée et son embranchement à Terrebonne.

ADOPTÉE

12 058-06-19 Autorisation à déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vue de travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*, le gouvernement a confié la compétence aux MRC en matière de gestion de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de déposer une demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) et au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) en vue de travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Amélie Parmentier, ingénieure, directrice du service l'environnement et développement durable de la MRC Les Moulins, soit et est autorisée à déposer et à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ainsi qu'au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) le cas échéant, en vue de travaux de stabilisation d'une portion du cours d'eau Charny dans le secteur de la rue Prévert, à Mascouche.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-121 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 396,00\$, excluant les taxes, pour le certificat du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) poste budgétaire 2460-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-122 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 1 919,00\$, excluant les taxes, pour le certificat du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), poste budgétaire 2460-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 059-06-19

Recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le cadre du dossier 423262 - Demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles de la zone agricole permanente des lots 2122410-P, 2922087-P et 2124267-P

CONSIDÉRANT le décret adopté par le gouvernement du Québec établissant la zone agricole permanente de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT QUE la limite de la zone agricole permanente, telle qu'établie par le décret précédemment mentionné, a pour effet d'inclure les lots 2 122 410, 2 124 267 et 2 922 087 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, à l'intérieur de ladite zone agricole;

CONSIDÉRANT QU'une problématique importante d'érosion des rives est apparue le long des deux affluents de la rivière Mascouche localisés aux limites est et ouest du lot 2 122 410 suite à l'aménagement de deux émissaires pluviaux, requis lors de l'implantation de nouveaux quartiers résidentiels;

CONSIDÉRANT QUE malgré la mise en place d'une canalisation sur 80 mètres linéaires et d'un ouvrage de régulation sur l'affluent ouest en 1999, l'érosion s'est poursuivie le long de cet affluent et affecte la stabilité de l'ouvrage de régulation;

CONSIDÉRANT QUE l'installation, en 2002, d'un émissaire pluvial sur l'affluent est, a également engendré des phénomènes d'érosion et effondrement de talus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne souhaite procéder à des travaux qui solutionneront de façon permanente les problèmes d'érosion et d'instabilité de talus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne voudrait effectuer des travaux consistant en la stabilisation par enrochement, sur environ 200 mètres linéaires des rives des deux cours d'eau tributaires de la rivière Mascouche ainsi que la réparation et la solidification d'un ouvrage de régulation afin qu'il redevienne fonctionnel et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité, en vertu de l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), doit faire une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour procéder à une utilisation à des fins autres que l'agriculture en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne, via sa résolution numéro 108-02-2019 appuie la demande à la CPTAQ, déposée par l'entreprise Englobe pour le compte de la Ville de Terrebonne, visant la stabilisation de la berge en bordure des lots 2 122 410, 2 124 267 et 2 922 087 afin de corriger le phénomène d'érosion et d'instabilité du talus;

CONSIDÉRANT QUE le projet susmentionné est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des onze critères de l'article 62 de la LPTAA démontre que les travaux ne peuvent être réalisés ailleurs sur le territoire et qu'ils permettront d'assurer le maintien du sol à des fins agricoles, de protéger la ressource en eau et de maintenir la vitalité économique du milieu agricole;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif agricole;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la MRC Les Moulins émette une recommandation favorable à l'égard de la demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie des lots 2 122 410, 2 124 267 et 2 922 087 afin de permettre la réalisation de travaux consistant en la stabilisation par enrochement sur environ 200 mètres linéaires des rives des deux cours d'eau tributaires de la rivière Mascouche ainsi que la réparation et la solidification d'un ouvrage de régulation afin qu'il redevienne fonctionnel et sécuritaire.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et à la Ville de Terrebonne.

ADOPTÉE

12 060-06-19

Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-33R-7 intitulé « Règlement modifiant le règlement n° 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest du carrefour des autoroutes 40 et 640 »

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-33R-7 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97-33R-7 relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour intégrer le secteur situé dans le quadrant nord-ouest du carrefour des autoroutes 40 et 640* », mardi, le 20 août 2019 à 18h45, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 710, boul. des Seigneurs, 2<sup>e</sup> étage, Terrebonne.

ADOPTÉE

12 061-06-19

Adoption du règlement numéro 97-33R-15 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (boulevard Marcel-Therrien)

CONSIDÉRANT QU'une séance de consultation publique sur le projet de règlement numéro 97-33R-15 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (boulevard Marcel-Therrien), s'est tenue le 14 mai 2019 à 18h45, en la salle du conseil de la MRC Les Moulins située au 2<sup>e</sup> étage du 710, boul. des Seigneurs, Terrebonne ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le règlement numéro 97-33R-15 modifiant le règlement numéro 97-33R relatif au schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins visant à modifier le périmètre d'urbanisation pour tenir compte de la décision 414594 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) (boulevard Marcel-Therrien).

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du règlement leur a été remise au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

ADOPTÉE

12 062-06-19

Congrès de l'Institut canadien des urbanistes (ICU)

CONSIDÉRANT la tenue du congrès annuel de l'Institut canadien des urbanistes (ICU) du 3 au 6 juillet 2019 à Ottawa ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE madame Chantal Laliberté, soit et est autorisée à assister au Congrès annuel de l'Institut canadien des urbanistes (ICU), du 3 au 6 juillet 2019 à Ottawa.

Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-123 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 799,00\$, excluant la TVH de 13%, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques - Gestion financière* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 063-06-19

Examen et approbation du règlement numéro 1001-299 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la valeur d'un terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et de modifier la superficie de terrain à céder et la somme d'argent à verser

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1001-299 modifiant son règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la valeur d'un terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et de modifier la superficie de terrain à céder et la somme d'argent à verser;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1001-299 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la valeur d'un terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et de modifier la superficie de terrain à céder et la somme d'argent à verser

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 064-06-19

Examen et approbation du règlement numéro 1002-010 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin de modifier la valeur d'un terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et de modifier la superficie de terrain à céder et la somme d'argent à verser

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1002-010 modifiant son règlement de lotissement numéro 1002 afin de modifier la valeur d'un terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et de modifier la superficie de terrain à céder et la somme d'argent à verser;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1002-010 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement de lotissement numéro 1002 afin de modifier la valeur d'un terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels et de modifier la superficie de terrain à céder et la somme d'argent à verser

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 065-06-19

Examen et approbation du règlement numéro 1009-002 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement 1009 afin d'utiliser la valeur marchande pour établir la valeur du terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1009-002 modifiant le règlement numéro 1009 afin d'utiliser la valeur marchande pour établir la valeur du terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1009-002 de la Ville de Terrebonne modifiant le règlement numéro 1009 afin d'utiliser la valeur marchande pour établir la valeur du terrain dans le cas du versement d'une somme d'argent aux fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 066-06-19

Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1103-55 de la Ville de Mascouche modifiant le règlement de zonage numéro 1103 afin d'encadrer la garde de poules en milieu urbain, de réviser les normes applicables aux conteneurs semi-enfouis pour la collecte des matières résiduelles, d'abolir les ratios de cases de stationnement pour les bâtiments commerciaux et industriels de moins de 600 m<sup>2</sup> de superficie de plancher, de réviser certaines normes visant l'entretien et l'abattage d'arbres, d'autoriser les activités agricoles à l'intérieur de la zone AD 619, à augmenter la hauteur maximale des bâtiments à l'intérieur de la zone CM 597, à autoriser les projets intégrés et à autoriser les usages de la catégorie « C-4.2 Établissement hôtelier »

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mascouche a transmis pour examen et approbation, le règlement numéro 1103-55 modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin d'encadrer la garde de poules en milieu urbain, de réviser les normes applicables aux conteneurs semi-enfouis pour la collecte des matières résiduelles, d'abolir les ratios de cases de stationnement pour les bâtiments commerciaux et industriels de moins de 600 m<sup>2</sup> de superficie de plancher, de réviser certaines normes visant l'entretien et l'abattage d'arbres, d'autoriser les activités agricoles à l'intérieur de la zone AD 619, à augmenter la hauteur maximale des bâtiments à l'intérieur de la zone CM 597, à autoriser les projets intégrés et à autoriser les usages de la catégorie « C-4.2 Établissement hôtelier »;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

Il est proposé par monsieur Réal Leclerc, appuyé par madame Brigitte Villeneuve et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conforme aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire, le règlement numéro 1103-55 de la Ville de Mascouche modifiant son règlement de zonage numéro 1103 afin d'encadrer la garde de poules en milieu urbain, de réviser les normes applicables aux conteneurs semi-enfouis pour la collecte des matières résiduelles, d'abolir les ratios de cases de stationnement pour les bâtiments commerciaux et industriels de moins de 600 m<sup>2</sup> de superficie de plancher, de réviser certaines normes visant l'entretien et l'abattage d'arbres, d'autoriser les activités agricoles à l'intérieur de la zone AD 619, à augmenter la hauteur maximale des bâtiments à l'intérieur de la zone CM 597, à autoriser les projets intégrés et à autoriser les usages de la catégorie « C-4.2 Établissement hôtelier »;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe, secrétaire-trésorière adjointe et directrice du service du greffe soient et sont autorisés, conformément aux dispositions prévues à l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre un certificat de conformité.

ADOPTÉE

12 067-06-19

Mandat de services professionnels pour la scénarisation et la réalisation de trois (3) capsules vidéo afin de valoriser l'offre de service de InnoHub La Centrale

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins souhaitent donner un mandat de services professionnels pour la production de trois (3) capsules vidéo afin de valoriser l'offre de service de InnoHub La Centrale ;

CONSIDÉRANT la soumission de l'entreprise La Boite 7, au montant de 3 225,00\$, excluant les taxes, pour les services susmentionnés ;

Il est proposé par monsieur Gabriel Michaud, appuyé par monsieur Roger Côté et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte la soumission de l'entreprise La Boîte 7, au montant de 3 225,00\$, excluant les taxes, pour la production de trois (3) capsules vidéo afin de valoriser l'offre de service de InnoHub La Centrale.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer l'entreprise susmentionnée sur réception de la facture et lorsque les services auront été effectués.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à signer pour et au nom de la MRC Les Moulins, tout document requis pour donner effet à la présente.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-124 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 3 225,00\$, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-information* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 068-06-19

Mandat pour des travaux d'amélioration locatives en vue de la location du local portant le numéro 105 de l'immeuble situé aux 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'installation d'un système d'alarme en vue de la location du local portant le numéro 105 de l'immeuble situé aux 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne ;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Sécurité Janson Inc., au montant de 4 891,68,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par madame Nathalie Bellavance, appuyée par madame Nathalie Ricard et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Sécurité Janson Inc, au montant de 4 891,68\$, excluant les taxes, pour des travaux d'installation d'un système d'alarme en vue de la location du local portant le numéro 105 de l'immeuble situé aux 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-125 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 4 891,68\$, excluant les taxes poste budgétaire 2621-971 « *Projet d'incubateur* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 069-06-19 Mandat pour des travaux d'électricité en vue de la location du local portant le numéro 105 de l'immeuble situé aux 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux d'électricité en vue de la location du local portant le numéro 105 de l'immeuble situé aux 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de service de l'entreprise Électriques JT Inc., au montant de 2 475,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Don Monahan, appuyé par monsieur Bertrand Lefebvre et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte l'offre de service de l'entreprise Électriques JT Inc, au montant de 2 475,00\$, excluant les taxes, pour des travaux d'électricité en vue de la location du local portant le numéro 105 de l'immeuble situé aux 2500 boulevard des Entreprises à Terrebonne.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2019-126 émis par le directeur général et secrétaire-trésorier au montant de 2 475,00\$, excluant les taxes poste budgétaire 2621-971 « *Projet d'incubateur* », soit et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

12 070-06-19 Autorisation de signature – Entente de la Table des préfets de Lanaudière avec l'organisme fiduciaire en lien avec l'Alliance pour la solidarité et la Fondation Chagnon

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre la Table des préfets de Lanaudière et l'organisme fiduciaire en lien avec l'Alliance pour la solidarité et la Fondation Chagnon ;

Il est proposé par monsieur Roger Côté, appuyé par monsieur Gabriel Michaud et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le préfet et/ou le directeur général et secrétaire-trésorier soit et sont autorisés à signer, pour et au nom de la MRC Les Moulins, l'Entente de la Table des préfets de Lanaudière avec l'organisme fiduciaire en lien avec l'Alliance pour la solidarité et la Fondation Chagnon.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Table des préfets de Lanaudière et aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉE

12 071-06-19 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Marc-André Plante, appuyé par madame Nathalie Bellavance et résolu unanimement:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

---

Guillaume Tremblay, préfet

---

Martine Baribeau, avocate  
Directrice générale adjointe, secrétaire-  
trésorière adjointe et directrice du service  
du greffe

